



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 24
Mercredi 23 juin 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Communication – Fermeture du bureau communal

Le lundi 28 juin 2021, le bureau communal sera fermé pour cause d'un cours de la secrétaire.

L'ouverture du bureau communal du lundi soir sera remplacée par le mardi 29 juin 2021 de 18h30-19h30.

Champoz, le 23 juin 2021

Le Conseil communal

Ordonnance relative à l'introduction du système de contrôle interne (SCI)

Publication selon les articles 45 et 114 de l'Ordonnance sur les communes, le Conseil communal veille à l'organisation opportune de la gestion financière et à l'instauration d'un système de contrôle interne efficace.

Lors de sa séance du 01.06.2021, le Conseil communal a adopté l'ordonnance relative à l'introduction du système de contrôle interne (SCI).

Elle entre en vigueur de suite, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Champoz, le 23 juin 2021

Le Conseil communal



Crémines

Formation de base obligatoire – récolte de bois

Conformément à l'art. 21a de la Loi forestière, toutes les personnes qui exécutent des travaux de récolte de bois en forêt (abattage, ébranchage, débitage et débardage d'arbres et de troncs) réalisés sur des arbres dont le diamètre (mesuré à hauteur de poitrine) est égal ou supérieur à 20 cm, doivent avoir suivi les formations E28 et E29 dans le but d'améliorer la sécurité au travail.

Cette nouvelle disposition forestière entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Dès lors, il sera de la compétence du Conseil communal de s'assurer que les entreprises forestières, les agriculteurs ainsi que toutes les personnes mandatées pour exécuter ces travaux dans les forêts communales devront **attester, par écrit, du suivi de ces formations.**

De plus amples informations peuvent être obtenues au secrétariat communal.

Crémines, le 23 juin 2021

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Fabien Lüthi, Rue St-Maurice 17, 2852 Courtételle

Propriétaire: Fabien Lüthi, Rue St-Maurice 17, 2852 Courtételle

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle 718, Au Village 8, 2743 Eschert

Projet: construction d'une maison familiale avec pose d'une pompe à chaleur extérieure air-eau, installation de panneaux thermiques et photovoltaïques en toiture et construction de murs de soutènement

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plan déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse. Durant les vacances d'été, le bureau sera ouvert normalement le lundi soir 19 juillet 2021. Par contre, pour des consultations entre le mardi 20 et le vendredi 23 juillet 2021, prière de prendre rendez-vous au N° 079 578 50 31 entre 14h et 16h.

Eschert, le 18 juin 2021

Conseil communal

**Validation de vos
avis sur la plateforme:
lundi 14h**



Belprahon

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2021 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 24 juin 2021 au 13 juillet 2021, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Belprahon, le 23 juin 2021

Le Conseil communal

Bureau communal – Modification d'horaire

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé le jeudi 1^{er} juillet 2021. En remplacement, il sera ouvert le mercredi 30 juin 2021, de 15h à 17h. Merci pour votre compréhension.

Belprahon, le 23 juin 2021

Le Secrétariat communal

Taxe des chiens 2021-2022

En vue de la prochaine facturation de la taxe des chiens qui aura lieu en août, nous rappelons aux propriétaires de chiens de bien vouloir annoncer au secrétariat communal, toute nouvelle acquisition, vente ou décès de l'animal, **au plus tard jusqu'à fin juillet 2021.**

Belprahon, le 23 juin 2021

Le Conseil communal

Votation communale du 27 juin 2021

La votation communale sur l'appartenance communale de la commune de Belprahon, qui devait avoir lieu le 27 juin 2021, est annulée.

Belprahon, le 23 juin 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Müller Marianne et Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Heinz Ruch, creusage et transports, Le Chauffour 4, 2743 Eschert

Propriétaire foncier: Müller Marianne et Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 81, Verger Dedos 52, 2747 Corcelles

Projet: raccordement aux eaux usées

Zone d'affectation: hors zone

Dérogation: art. 24 ss LAT / 81 ss LC

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 23 juillet 2021**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 23 juin 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Dünner Michael, Bel-Air 25, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1597, Bel-Air 25

Projet: Aménagement d'une place de parc avec couvert.

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Futurimmo SA, rue de l'Avenir 12, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 282, rue du Moulin 2, 2a et rue de l'Hôtel-de-Ville 16

Projet: Remplacement et rehaussement des garde-corps des balcons avec tôles perforées, remplacement des boiseries en façade des balcons par du crépis, assainissement des parties béton et peinture, remplacement des stores

Zone: PQ «Rue Neuve»

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: MSerrano Events Sàrl, Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 281 et 2383, au lieu-dit: «Rue de l'Hôtel-de-Ville 14», commune de Moutier.

Projet: aménagement d'une terrasse surélevée en bois avec barrières de sécurité.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: VV et route communale.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt public

Plan de quartier «Moulin II»

Modification mineure

Conformément à l'article 60 al. 3 de la Loi sur les constructions du 9 juin 1985, la Commune municipale de Moutier met à l'enquête publique les modifications mineures apportées au plan de quartier susmentionné et approuvées par le Conseil de Ville le 26 avril 2021.

Modifications apportées: le niveau du rez-de-chaussée n'est plus précisé dans l'article 33 du Règlement de quartier et une possibilité d'accès pour les livraisons depuis la rue du Moulin a été ajoutée sur le Plan de quartier en plus de celle de la rue Industrielle (sera précisé dans le cadre du permis de construire).

Les documents relatifs aux modifications mineures susmentionnées sont déposés et mis à la disposition du public

du 23 juin 2021 au 23 juillet 2021 inclusivement aux Services Techniques-Urbanisme, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2^e étage où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les éventuelles oppositions ou réserves de droit contre les modifications apportées, écrites et dûment motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35 b al. 1 LC).

Moutier, le 23 juin 2021

Conseil municipal

Votation communale du 9 mai 2021

Validation des résultats

Lors de sa séance du 15 juin 2021, le Conseil municipal a constaté qu'il n'a pas été fait usage du droit de recours concernant le résultat de la votation communale du 9 mai 2021 relative au budget communal 2021.

A l'issue des délais légaux et vu l'article 19 alinéas 2 et 3 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale, le Conseil municipal a validé le résultat du scrutin (objet approuvé par 1'144 oui contre 695 non).

Moutier, le 16 juin 2021

Conseil municipal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Annonce

La commune de Perrefitte met au concours un poste à 20% pour la conciergerie du bâtiment communal et de l'école primaire.

Profil souhaité: si possible avec une expérience en conciergerie, lieu d'habitation à proximité de Perrefitte, flexibilité concernant les heures de travail, prêt à collaborer activement avec les utilisateurs des bâtiments

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021 ou à convenir

Toute question ou renseignements quant aux prestations offertes ou aux tâches à accomplir sont à demander à M^{me} Virginie Heyer au 079 458 71 53.

En cas d'intérêt, nous vous prions de vous manifester par écrit, à l'administration communale, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte, d'ici au 2 juillet 2021

Perrefitte, le 23 juin 2021

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise Perrefitte

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 2021 est déposé publiquement durant 20 jours dès la présente publication chez le secrétaire de Bourgeoisie. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Perrefitte, le 18 juin 2021

Le Conseil de Bourgeoisie



Petit-Val

Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 1^{er} juin 2021 par Monsieur Yvo Gerber ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau: Réseau de distribution (eau source du Pichoux)

Traitement de l'eau: Désinfectée par UV

Lieu du prélèvement: Fontaine, bas du village Souboz

Résultats microbiologiques Escherichia coli: conforme aux exigences

Entérocoques: conforme aux exigences

Germes aérobies, mésophiles: conforme aux exigences

Degré de duresse: 17.0 of

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du fontainier Micael Zwygart.

Souboz, 23 juin 2021

Secrétariat communal



Saicourt

Avis de construction

Dérogation art. 24 LAT (conformité à la zone)

Requérant: M. Pascal Donzé, Combe Bordon 1, 2732 Saicourt

Projet: Construction d'une remise pour stockage de bottes et de machines agricoles, d'une annexe pour chauffage au bois ainsi que d'un balcon et installation d'une cheminée, sur parcelle N° 391, au lieu-dit «Combe Bordon 1, 2732 Saicourt»

Dimensions: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: conformité à la zone agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 23 juin 2021

Secrétariat municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante : M^{me} Lorena Tajés, Rue H.-F. Sandoz 11, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'une annexe en façade sud du bâtiment Chemin du Grand'Clos 2 sis sur la parcelle N° 1404 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 23 juin 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Thierry Bangerter, Rue de l'Envers 16, 2710 Tavannes

Projet : construction d'un local de rangement avec entrée couverte, pose de panneaux solaires en toiture, remplacement d'un velux par une lucarne rampante, ouverture de deux portes-fenêtres, remise en état d'un mur de jardin, bâtiment Rue de l'Envers 16 sis sur la parcelle N° 914 et installation d'une pompe à chaleur en façade nord-ouest de l'immeuble Rue de l'Envers 18 sur le bien-fonds N° 915 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dérégation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 23 juin 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Bataillard Mario et Ann, Primevères 1, 2735 Bévillard

Auteur du projet : JPK Sanitaires SA, Route de la Thiolleyeres 59, 1470 Estavayer-le-Lac

Adresse du projet : BF 951, Primevères 1, 2735 Bévillard

Description du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage : pompe à chaleur air-eau au sud de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : Du 16 juin 2021 au 15 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 09 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant : M. Stéphane Heimann, Rue Aimé-Charpillot 8, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 238, au lieu-dit : « Rue A.-Charpillot 8 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : installation d'une terrasse extérieure à même le sol entre les bâtiments 8b et 8 et sous le couvert existant, ouvert sur deux côtés, entre les bâtiments 8a et 8b (Restaurant Le Bungalow).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Centre C.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 juin 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Kaufmann Jacques, Rue Principale 18, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Greenery Concept Sàrl, Route de Pré Bois 14, 1216 Cointrin

Adresse du projet : BF 741, Rue Principale 18, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieur au Sud de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : du 23 juin 2021 au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Kleefeld Immobilien AG, M. Jozef Bredjan, Leumattstrasse 24, 6006 Luzern

Auteur du projet : Patrizio Jellici, Architecte HTL, Allmendstrasse 39, 6006 Luzern

Adresse du projet : BF 189, Le Botat 2, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : Rénovation du bâtiment et extension de 2 appartements dans la toiture avec quatre lucarnes, nouvelles fenêtres en PVC blanc, peinture de la façade couleur écru (inchangé); création d'une nouvelle aire de jeux pour enfants, sur la partie Nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B (CB)

Dépôt public : du 23 juin au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : Simonin Jacques et Goussaud Jérôme, La Franay 19, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1520, La Franay 19, 2735 Malleray

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau, placée sur la toiture plate de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 23 juin 2021 au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Hélios A. Charpillot SA, Route de Montoz 9, 2735 Bévillard

Auteur du projet : KWSA SA, architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 224, Route de Montoz 7, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : rénovation de la toiture, remplacement des fenêtres à l'identique, rénovations intérieures, améliorations acoustiques entre logements et remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZPC C « Clos sur l'Oiseau »

Objets protégés: Objet C, digne de protection

Dépôt public: du 23 juin au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat de paroisses du Par8

Révision du règlement d'organisation

L'Assemblée des délégués du 3 juin 2021 à Sornetan a adopté la révision du règlement d'organisation du syndicat de paroisses du Par8.

Les ayants droit au vote peuvent former un recours contre les modifications auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2 à Nidau dans les 30 jours à compter de la publication.

Le règlement d'organisation peut être consulté au secrétariat général du Par8 à la rue du Petit-Bâle 25 à Tavannes.

Tavannes, le 15 juin 2021

Administration du Par8

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brognna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	35	31	01.09.2021	mercredi	45	41	10.11.2021	mercredi
26	25	30.06.2021	mercredi	36	32	08.09.2021	mercredi	46	42	17.11.2021	mercredi
27	26	07.07.2021	mercredi	37	33	15.09.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi
28	27	14.07.2021	mercredi	38	34	22.09.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi
29		21.07.2021	SUPPRIME	39	35	29.09.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
30		28.07.2021	SUPPRIME	40	36	06.10.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
31		04.08.2021	SUPPRIME	41	37	13.10.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
32	28	11.08.2021	mercredi	42	38	20.10.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
33	29	18.08.2021	mercredi	43	39	27.10.2021	mercredi				
34	30	25.08.2021	mercredi	44	40	03.11.2021	mercredi				